

ANNEXE I - PLAFOND DE RESSOURCES 2023 (Modifié chaque année)

- Réf. : Annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif.

CATEGORIE DE MENAGE	COMPOSITION DU MENAGE	REVENU MENSUEL IMPOSABLE
1	1 personne seule	1 700 Euros
2	2 personnes sans personne à charge	2 090 Euros
3	1 personne seule ou couple + 1 personne à charge ou jeune ménage (*)	2 512 Euros
4	1 personne seule ou couple + 2 personnes à charge	3 009 Euros
5	1 personne seule ou couple + 3 personnes à charge	3 562 Euros
6	1 personne seule ou couple + 4 personnes à charge	4 008 Euros
7	1 personne seule ou couple + 5 personnes à charge	4 454 Euros
8	1 personne seule ou couple + 6 personnes à charge	4 901 Euros
9	1 personne seule ou couple + 7 personnes à charge	5 348 Euros
10	1 personne seule ou couple + 8 personnes à charge	5 794 Euros
11	1 personne seule ou couple + 9 personnes à charge	6 241 Euros

(*) Somme des âges révolus des conjoints < ou = 55 ans.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES :

Calcul de l'unité de consommation :

SITUATION DE FAMILLE	PARENT OU ADULTE ISOLE UNITE DE CONSOMMATION	COUPLE UNITE DE CONSOMMATION
Sans enfant	1	1.5
Un enfant	1.5	1.8
Deux enfants	1.8	2.1
Trois enfants	2.2	2.5
Par enfant en plus au foyer	0.4	0.4

Calcul du "Reste à vivre" :

Toutes ressources des personnes vivant au foyer¹ sauf APL, AL, Allocation de rentrée scolaire, AES et ses compléments, allocations et prestations dont le montant et ou la périodicité n'ont pas de caractère régulier déduction des charges.

Calcul de la moyenne économique : "Reste à vivre" divisé par la somme des unités de consommation divisé par 30.

Calcul du taux d'effort : (Loyer résiduel *100) / Total des ressources.

Eléments indicatifs d'aide à la décision :

Moyenne économique inférieure à 4,50 € par jour et par unité de consommation	Projet irrecevable
Moyenne économique comprise entre 4,50 et 12 €	Subvention totale
Moyenne économique comprise entre 12 et 16 €	Subvention et/ou prêt
Moyenne économique supérieure à 16 €	Prêt total

¹ Le ou les titulaires du bail, les personnes figurant sur les avis d'imposition du ou des titulaires du bail, le concubin notoire du titulaire du bail, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité au titulaire du bail, les enfants de moins de 18 ans ou rattachés fiscalement, les personnes réputées à charge (articles 194, 196, 196 A bis, 196 B du CGI), les enfants qui font l'objet d'un droit de visite et d'hébergement.